

Service : *Environnement*  
Bureau : *Espaces naturels, forêt, chasse*  
Affaire suivie par : *Christine DODAT*  
Tél : *04 70 48 77 55*  
Courriel : *christine.dodat@allier.gouv.fr*

Yzeure, le - 5 MAI 2022

### **Participation du public – Synthèse des observations**

#### **Arrêté fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts du groupe 3 pour la saison cynégétique 2022-2023 dans le département de l'Allier**

La consultation du public, ayant eu lieu du 11 avril au 2 mai 2022, en application de l'article L 120-1 du code de l'environnement relatif à la mise en œuvre du principe de participation du public, sur l'arrêté préfectoral fixant les périodes et les modalités de destruction des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts du 3ème groupe, pour la saison cynégétique 2022-2023, dans le département de l'Allier, n'a donné lieu à aucune remarque.

Francis PRUVOT,



Chef du service environnement